



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

Présents: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Myriam BOURNAZEL, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Michèle CAUMES

Excusés:

Absents: Hélène NANCIU

Représentés:

Secrétaire de séance: Denise PEIGNAUD

Renouvellement de l'adhésion au service prévention du CDG34 (DE 2016 25)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'actuelle convention d'adhésion au service prévention - pôle médecine préventive est résiliée à compter du 1er janvier 2017 et que le conseil d'administration du centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, CDG34, a approuvé une nouvelle convention dont l'objectif est l'optimisation du fonctionnement du pôle médecine préventive et par conséquent l'amélioration du service rendu aux collectivités adhérentes.

Voté à l'unanimité

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets (DE 2016 26)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2015.

Voté à l'unanimité

Travaux de réfection de l'église de Madières - Choix des entreprises (DE 2016 27)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 septembre 2016 pour procéder aux choix des entreprises concernant le marché des travaux de réfection de l'église de Madières.

Lot N°1 - Réfection des façades extérieures : SARL VEZINET Philippe (entreprise de Rogues) :

56.239 00 € HT soit 67.486.80 € TTC

Lot N°2 - Charpente Couverture Zinguerie : EURL PEYRE Philippe (entreprise de Paulhan):

37.900.00 € HT soit 45.528.68 € TTC

Le démarrage des travaux aura lieu en octobre 2016 pour 3 ou 4 mois.

Voté à l'unanimité

Convention avec l'Association "les Amis de l'Eglise de Madières" (DE 2016 28)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti par le biais de souscription publique.

L'Association Les Amis de l'Eglise de Madières propose de se constituer partenaire du projet de rénovation de l'église de Madières.

Les dons perçus par la Fondation du patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales.

Voté à l'unanimité

Décision Modificative (DM) N° 1 - BPM14 (DE 2016 29)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation de comptabiliser des provisions pour créances douteuses.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les factures d'insertion de MidiMédia concernant les travaux de réfection de l'église de Madières.

Il propose au conseil municipal d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

6817	+ 173
60618	- 173

INVESTISSEMENT

Dépenses

2033 - 000	+ 673
2152 - 000	- 673

Voté à l'unanimité

Décision Modificative (DM) N°1 - BP M49 (DE 2016 30)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation de comptabiliser des provisions pour créances douteuses.

Il propose au conseil municipal d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

6817	+ 523
61528	- 523

Voté à l'unanimité

D.I.A. :

- Parcelles AL6-AL7-AL158 et AL159 Navacelles - Vente COMTE JL/Mme&M. SCHMITZ JP

A l'unanimité, la commune n'exercera pas son droit de préemption.

- Parcelles AB191-AB243 et AB245 Le Village - Vente FABREGUES JL/SARL AJL

A l'unanimité la commune n'exercera pas son droit de préemption.

- Parcelle AD 82 La Grinasse - Parcelle AD68 Les Besses - Echange SCI Les bergeries de la Barre/BALLOT Ph&BARRAUD Anne.

A l'unanimité, la commune n'exercera pas son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES :

- Chantier entrée du village côté Madières : construction d'un plateau et traçage des voies
- Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite
 - Accès à la mairie par la cour de l'école
 - Création de 2 places de stationnement réservées
 - Pose d'une tablette/bar à hauteur fauteuil.
- Parking village
 - Pas de voiture sur la place juillet et août - matérialisation de places de parking sur les emplacements prévus.

Le Maire
Roland BOISSIERE